

DEPARTEMENT

Seine-et-Marne

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S
DE LA COMMUNE DE BASSEVELLE**

Séance du mardi 30 juin 2020

Nombre de membres

Afférents au conseil municipal : 9
En exercice : 9
Qui ont pris part à la délibération : 9

L'an deux mil vingt et le mardi 30 juin

A dix-huit heures, le C.C.A.S. de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VAN LANDEGHEM, maire.

Date de la convocation

23/06/2020

Date d'affichage

23/06/2020

Membres présents : M. Franck SAUTET, Mme Adeline DETIS, MM. Denis VAN LANDEGHEM, René COCHON, Mmes Denise VIVIER, Martine VAN LANDEGHEM, Véronique LOPES FERREIRA, Annie LANGLOIS

Absents excusés ayant donné pouvoir : néant

Secrétaire de séance : Mme Adeline DETIS

Objet de la délibération

Installation des quatre membres du Conseil municipal au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale, M. Jean-Marie VAN LANDEGHEM, installe dans leurs fonctions les quatre conseillers municipaux élus le 4 juin 2020, délibération n°17/2020 :

M. Franck SAUTET, Mme Adeline DETIS, MM. Denis VAN LANDEGHEM, René COCHON

Fait et délibéré les jours et mois susdits

Le Président,
Jean-Marie VAN LANDEGHEM



DEPARTEMENT

Seine-et-Marne

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S
DE LA COMMUNE DE BASSEVELLE**

Séance du mardi 30 juin 2020

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 9
En exercice : 9
Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation

23/06/2020

Date d'affichage

23/06/2020

Objet de la délibération

Election à bulletin secret de quatre membres extérieurs au Conseil municipal, parmi les candidatures enregistrées en mairie

L'an deux mil vingt et le mardi 30 juin

A dix-huit heures, le C.C.A.S. de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VAN LANDEGHEM, maire.

Membres présents : M. Franck SAUTET, Mme Adeline DETIS, MM. Denis VAN LANDEGHEM, René COCHON, Mmes Denise VIVIER, Martine VAN LANDEGHEM, Véronique LOPES FERREIRA, Annie LANGLOIS

Absents excusés ayant donné pouvoir : néant

Secrétaire de séance : Mme Adeline DETIS

A bulletin secret, à la majorité absolue sont élus les quatre membres extérieurs au conseil municipal :

Mmes Denise VIVIER, Martine VAN LANDEGHEM, Véronique LOPES FERREIRA, Annie LANGLOIS, qui sont installées immédiatement dans leurs fonctions.

Fait et délibéré les jours et mois susdits

Le Président,
Jean-Marie VAN LANDEGHEM



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le 02/07/2020
et publication ou notification du 02/07/2020

DEPARTEMENT

Seine-et-Marne

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S
DE LA COMMUNE DE BASSEVELLE**

Séance du mardi 30 juin 2020

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 9
En exercice : 9
Qui ont pris part à la délibération : 9

Date de la convocation

23/06/2020

Date d'affichage

23/06/2020

Objet de la délibération

Election à bulletin secret du
(ou de la) Vice-Président(e)
du CCAS

L'an deux mil vingt et le mardi 30 juin

A dix-huit heures, le C.C.A.S. de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VAN LANDEGHEM, maire.

Membres présents : M. Franck SAUTET, Mme Adeline DETIS, MM. Denis VAN LANDEGHEM, René COCHON, Mmes Denise VIVIER, Martine VAN LANDEGHEM, Véronique LOPES FERREIRA, Annie LANGLOIS

Absents excusés ayant donné pouvoir : néant

Secrétaire de séance : Mme Adeline DETIS

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles et notamment l'article L123-6, le Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale, expose au Conseil d'Administration, qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un (ou une) Vice-Président(e). Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Est candidate : Mme Denise VIVIER

Le Conseil d'Administration procède à l'élection de la Vice-Présidente en scrutin secret

Est élue Vice-Présidente : Mme Denise VIVIER par neuf voix.

Fait et délibéré les jours et mois susdits

Le Président,
Jean-Marie VAN LANDEGHEM



Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le 02/07/2020
et publication ou notification du 02/07/2020